

# La Montagne :

## Trois projets d'éoliennes à Saint-Pardoux, Lafage-sur- Sombre et Le Jardin font des vagues

Publié le 07/07/2014



(de gauche à droite) Roland Brette, vice-président de l'association, Cathy Donnedevie (présidente) et Brigitte Morin (secrétaire).? © photo : agnes gaudin

Certains riverains regroupés en association s'élèvent contre l'installation des éoliennes à Saint-Pardoux-la-Croisille, Lafage-sur-Sombre et Le Jardin.

«Élégantes, silencieuse, fiables. » Les publicités pour les éoliennes ne lésinent pas sur les superlatifs pour vanter ces équipements qui, comme tous ceux produisant de l'énergie renouvelable, devraient sonner « la fin du nucléaire en France. » En Corrèze aussi, les projets éoliens se multiplient. Trois d'entre eux sont portés par la société RAZ énergie, sur les communes de Saint-Pardoux-la-Croisille, Lafage-sur-Sombre et Le Jardin.

### **Informé**

Ils provoquent déjà un vent de contestation, porté par l'association « Agir pour les plateaux des étangs », créée le 3 juin dernier et qui dénombre déjà 35 membres. Pour commencer, ses adhérents dénoncent « l'opacité » dans lequel ces projets sont mis en place. « La société, RAZ énergie a commencé à démarcher les propriétaires fonciers sur la zone, fin 2009, explique Cathy Donnedevie, agricultrice et présidente de l'association. Une première réunion des propriétaires de Clergoux et de Saint-Pardoux-la-Croisille n'a été organisée qu'en juin 2012. Jusque-là personne n'était au courant de rien, alors que les deux mairies avaient déjà donné leur accord pour faire une étude. Lors de cette réunion, contre toute attente, certains des propriétaires de Clergoux, dont je fais partie, ont exprimé leur hostilité à ce projet. RAZ énergie a mis en veille l'installation des éoliennes sur Clergoux, mais pas celle de Saint-Pardoux-la-Croisille. »

Le premier objectif de l'association est donc d'informer les propriétaires et les riverains sur ces projets.

Ses membres déclinent leur argumentaire en plusieurs axes, le premier étant celui de la protection de l'environnement. « Huit éoliennes doivent voir le jour dans le secteur de la lande humide des Chaux, une tourbière suivie par le Conservatoire des espaces naturels, riche au niveau de la faune et de la flore », détaille Cathy Donnedevie. D'après le schéma régional éolien, il faut débroussailler un périmètre de 200 m autour de chaque mat. Donc, ils vont tout raser dans cette zone naturelle protégée.

L'association dénonce aussi la dégradation du paysage et les nuisances sonores des éoliennes, mais aussi la perte éventuelle de la valeur des biens immobiliers situés à la proximité des mats.

### **Du vent ?**

Par ailleurs, son vice-président Roland Brette, ancien cadre financier d'EDF, insiste sur un autre point. « Sur la carte des vents de l'ADEME et celle publiée dans le cadre de la 1<sup>re</sup> étude de la Région, on voit qu'il n'y a qu'une seule zone en Corrèze, admissible à l'installation des éoliennes, celle de Peyrelevade. Sur ce site pilote, on constate actuellement 30 % de production de moins que ce qui était prévu par les études. Leur business plan ne tient pas. » Roland Brette poursuit : « Pourtant, depuis, on a trouvé du vent ailleurs en Corrèze et on veut

généraliser les projets avec l'appui des élus qui, voyant leurs dotations se réduire, cherchent de nouvelles ressources de financement pour les communes. In fine, c'est le citoyen qui paye l'addition de ces projets pas rentables. Je suis pour l'installation de l'éolien, mais, là où il y a du vent. Si on regarde le bilan global, au terme des énergies renouvelables, grâce à l'hydroélectricité la Corrèze est déjà un producteur net. »

**Dragan Pérovic**